



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/332
26 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 26 AVRIL 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 26 avril a été portée à l'attention des membres du Conseil (S/1995/331).

Les membres du Conseil de sécurité sont très inquiets de constater que les pourparlers de Moscou, tenus sous les auspices de votre Envoyé spécial, n'ont pas suffisamment avancé et que des activités militaires se poursuivent à la frontière tadjiko-afghane. Ils lancent un appel aux parties et autres intéressés pour qu'ils trouvent d'urgence une solution aux questions qui restent à régler, de manière à prolonger le cessez-le-feu et à préparer une quatrième série de pourparlers. Ils soulignent une fois encore que c'est aux parties tadjikes elles-mêmes qu'il incombe au premier chef de résoudre leurs différends. Ils les prient instamment d'honorer scrupuleusement les obligations qu'elles ont contractées aux termes de l'Accord de cessez-le-feu du 17 septembre 1994.

Rappelant les termes de la résolution 968 (1994), les membres du Conseil font observer qu'un cessez-le-feu effectif était et reste une condition préalable au déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT).

En attendant de prendre une décision au vu de votre prochain rapport, les membres du Conseil consentent à ce que la MONUT maintienne sa présence au Tadjikistan.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Karel KOVANDA
